

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 471

présenté par

Mme Rist, rapporteure générale au nom de la commission des affaires sociales

-----

**ARTICLE 22 BIS**

Au III de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« six mois avant »,

les mots :

« trois mois après ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à ajuster la date butoir de remise du rapport d'évaluation. Il est proposé que le rapport soit remis dans un délai de trois mois après la fin de l'expérimentation dont la durée a été fixée à un an.